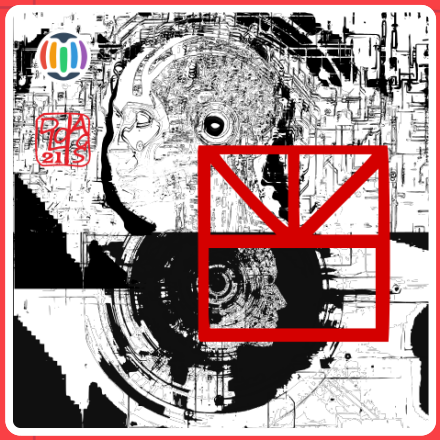


05-POUVOIR
JUSTICE
DROIT

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE
IA

07-
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE

IA & consentement…

« Scarlett Johansson a engagé des poursuites judiciaires contre une application d'intelligence artificielle (…), laquelle a utilisé, sans consentement, son nom et son apparence dans une publicité en ligne. » [journaldugeek.com / 11-2023] Observation : « L'annonce portait en petits caractères la mention : « Images produites par IA. Elles n'ont rien à voir avec cette personne ». L'affaire n'est certes pas unique. Citera-t-on, parmi bien d'autres exemples, le cas de Tom Hanks se retrouvant au cœur d'une vidéo [pour une assurance dentaire] exploitant son image, créée par une IA… de même sans son consentement. « Je n'ai absolument rien à voir avec ça !!! » a-t-il été contraint de déclarer « … l'acteur prenant la parole sur les réseaux sociaux afin d'alerter ses followers sur le fait qu'il n'était pas du tout à l'origine de cette publicité. » [huffingtonpost.fr / 10-2023] Poursuivons… « Une IA rhabille les femmes (sans leur consentement) sur leurs photos en tenues légères… » Où l'on passe de l'étiquette « censored » à celle du « dignifAId » [beau néologisme !]… (…)

Source : Chronique #17 – Avec ou sans notre consentement…